



N° 18.08

**DESIGNATION REPRESENTANT DU SMND A
L'ASSEMBLEE SPECIALE SPL SEMIDAO**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE DIX HUIT, le 28 février
Le bureau dûment convoqué le 22 février 2018
Habilité par l'article L5211-10 du CGCT
Et la délibération 08/13 du 14 mai 2008
S'est réuni en session ordinaire au SMND
Sous la présence de Monsieur JOURDAIN

Nombre de membres en exercice : 6

Présents : 6

PRESENTS :

Monsieur JOURDAIN Jean-Pierre
Madame BIDARD Pascale
Monsieur BERNARD Marc
Monsieur LOVET Jean-Pierre
Monsieur BOSCH Jean-Marie
Monsieur CASTAING Patrick

Il est exposé :

VU la délibération 17.35 du 28 juin 2017

VU la nécessité de désigner un représentant du SMND à l'assemblée spéciale de la SPL SEMIDAO

VU le rapport de Mme Bidard, Vice-présidente en charge des Finances,

LE BUREAU

Après en avoir délibéré, DECIDE

DE DESIGNER Patrick CASTAING au sein de l'Assemblée spéciale de la SEMIDAO et l'autoriser à accepter toutes fonctions en lien avec son mandat de représentation ;

D'AUTORISER son représentant à percevoir, le cas échéant, de la société des jetons de présence pour un montant annuel maximum de mille euros (1 000 €) pour les fonctions d'administrateur qui pourraient lui être proposées ;

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures,
pour copie conforme

Il certifie la formule exécutoire et les formalités de publicités effectuées

HEYRIEUX, le 28 février 2018

Jean-Pierre JOURDAIN,
Président

